



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 8 mai 2023 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2023-03

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2023-03 : Lot # 3 974 333 du Cadastre du Québec – afin de régulariser les marges latérales nord-est de 0,38 m pour la construction d'une véranda alors que la marge minimale prescrite est de 1,5 m et de 0,77 m pour la localisation de la thermopompe alors que la marge minimale prescrite est de 3 m des lignes du terrain selon, respectivement, les articles 17.4.2.1 et 17.4.2.11 du Règlement de zonage no 113-2012.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Janye Gauthier
Adjointe à la direction générale et greffière
adjointe